

Formulaire d'adhésion au Mouvement Associatif d'Île-de-France

L'organisation qui souhaite adhérer au Mouvement Associatif d'Île-de-France doit remettre ce formulaire complété et signé accompagné de :

- ses statuts et, le cas échéant, son règlement intérieur
- la liste de ses membres en N-1
- la composition actuelle du Conseil d'Administration
- le dernier rapport d'activité validé
- le rapport financier en N-1

* Nom de l'organisation :

* Objet social :

* Date de création :

* Champ d'activité :

* Composition de l'organisation (nature des membres) :

* Couverture territoriale :

* L'organisation dispose-t-elle d'un ou plusieurs agrément-s ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

* L'organisation adhère-t-elle ou participe-t-elle à d'autres collectifs, réseaux ... ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

* À quelle catégorie de membres du Mouvement Associatif d'Île-de-France l'organisation souhaite-t-elle adhérer ? (cocher la cas correspondante)¹

- Coordination Régionale : membre d'une structure nationale fédérant largement les organisations d'un secteur
- Groupement Régional : regroupement d'associations représentatifs d'un champ non couvert par une coordination ou des regroupements multi-sectoriels d'associations, relevant d'au moins 4 coordinations membres
- Association Régionale : envergure régionale avec une présence des membres ou de représentations ou délégations territoriales dans au moins 3 départements ou 6 EPT
- Experts collectifs : produisent collectivement de la connaissance sur un ou plusieurs sujets génériques sur le fait associatif ou qui sont des acteurs légitimes pour le MADIF
- Membre indirect : membres de coordinations, groupements ou associations régionales, avec leur accord
- Membre associé : organisation pluri-acteurs réunissant des associations, collectivités ou entreprises qui agissent sous statut associatif au service de l'intérêt général

* Pourquoi cette catégorie ? (hormis pour les membres indirects)

* Pour quelles raisons l'organisation souhaite-t-elle rejoindre le Mouvement Associatif d'Île-de-France ?

* Que pourrait ou souhaiterait apporter l'organisation à la dynamique du Mouvement Associatif d'Île-de-France ?

Fait à le

Signature du ou de la représentant·e légal·e de l'organisation :

la signature vaut adhésion à la Charte de principes partagés du Mouvement Associatif et au Manifeste pour un mouvement associatif, transmis dans le kit d'accueil, conformément à l'article 7 des statuts.

¹ Les différentes catégories de membres sont détaillées à l'article 6 des statuts du Mouvement Associatif d'Île-de-France